

# Axe 1-6 Formation à l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) de 40 heures

## Type d'action :

Action de Formation

## Critères de validation de l'action :

- Programme respectant le cadre réglementaire de la formation de 40 heures
- Pas de prévalidation par le CNP

## Traçabilité de l'action et SI :

- Dans l'attente d'une plateforme de suivi, il faut conserver l'attestation de formation authentifiée par l'organisateur de formation

## Périodicité :

- 1 maximum tous les trois ans

## Références de l'action :

- HAS :

Éducation thérapeutique du patient (ETP) : [https://www.has-sante.fr/jcms/c\\_1241714/fr/education-therapeutique-du-patient-etp](https://www.has-sante.fr/jcms/c_1241714/fr/education-therapeutique-du-patient-etp)

Éducation thérapeutique du patient. Comment la proposer et la réaliser : [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/etp\\_-\\_comment\\_la\\_proposer\\_et\\_la\\_realiser\\_-\\_recommandations\\_juin\\_2007.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/etp_-_comment_la_proposer_et_la_realiser_-_recommandations_juin_2007.pdf)

- Réglementaire :

Éducation thérapeutique du patient :

Articles L1161-1 à L1162-1 du CSP

Arrêté du 30 décembre 2020 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de déclaration et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coor

- Autres :

## Catalogue :

- Sans objet

## L'action doit répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants :

1.3. Actualiser les connaissances sur les outils et technologies afin qu'elles soient les plus récentes et intégrées à la pratique professionnelle

- Maîtriser les nouvelles technologies et outils utilisés dans le pratique pharmaceutique.
- Appliquer efficacement ces outils et technologies dans des situations de travail réelles.

1.4. Actualiser les connaissances sur les réglementations, normes et bonnes pratiques dans le domaine pharmaceutique afin qu'elles soient les plus récentes et conformes

- Interpréter et appliquer les dernières réglementations et normes dans la pratique pharmaceutique.
- Intégrer les bonnes pratiques dans les routines quotidiennes pour améliorer la qualité des soins.

1.5. Actualiser les compétences nécessaires à l'exercice afin de les rendre conformes et adaptées à la pratique

- Renforcer les compétences nécessaires à un meilleur accompagnement des patients (notamment sur la réalisation des entretiens, bilan de médication, conciliation médicamenteuse...)